

CHD EXPERT General Terms and Conditions	Conditions Générales de Vente CHD EXPERT
<p>These General Terms and Conditions (“GTC”), effective as of the date indicated in the Product Order (the “Effective Date”), is by and between one of CHD EXPERT Group’s companies (as specified in the Product Order) (“Provider”), and the entity that Provider is providing the service (the “Service(s)”) to pursuant to a Product Order (“Customer”). Provider and Customer may be referred to herein collectively as the “Parties” or individually as a “Party.” The Customer’s identity and contact details and the specific services ordered by Customer as well as the specific terms and conditions applicable thereto are identified in separate product order forms (a “Product Order”).</p>	<p>Les présentes Conditions Générales de Vente (« CGV »), en vigueur à la date indiquée dans la Commande (la « Date d’Effet »), sont conclues entre l’une des sociétés du Groupe CHD EXPERT (telle que spécifiée dans la Commande) (le « Prestataire ») et l’entité à laquelle le Prestataire fournit le service (le ou les « Service(s) ») au titre d’une Commande (le « Client »). Le Prestataire et le Client peuvent être désignés collectivement dans les présentes comme les « Parties » ou individuellement comme une « Partie ». L’identité et les coordonnées du Client et les services spécifiques qu’il commande, ainsi que les conditions particulières applicables, sont précisés dans des bons de commande (une « Commande »).</p>
<p>1. <u>Contract Formation:</u></p>	<p>1. <u>Formation du contrat :</u></p>
<p>The hereof GTC contains the general terms and conditions applicable between the Parties and shall be implemented through orders materialized in Product Orders executed by both Parties. Consequently, the contractual relationship between the Parties is governed by the executed Product Order(s) and the hereof GTC (together the “Global Agreement”). If any terms of these GTC conflict with a Product Order, then the Product Order shall prevail. These GTC, and the Product Order(s) constitute the entire agreement between the Parties and supersedes any prior negotiations, representations and promises, written or oral with respect to the subject matter hereof.</p>	<p>Les présentes CGV contiennent les conditions générales applicables entre les Parties et seront mises en œuvre par le biais de commandes matérialisées par les Commandes signées par les deux Parties. En conséquence, la relation contractuelle entre les Parties est régie par le(s) Commande(s) signée(s) et les présentes CGV (ensemble, l’« Accord Global »). En cas de contradiction entre les présentes CGV et une Commande, la Commande prévaudra. Les présentes CGV et le(s) Commande(s) constituent l’intégralité de l’accord entre les Parties et remplacent toutes négociations, déclarations et promesses antérieures, écrites ou orales, concernant l’objet des présentes.</p>
<p>No agreement or understanding, oral or written, purporting to modify these GTC shall be binding on Provider unless it is made in writing, within a Product Order, specifically stating that it is a modification of these GTC, and signed by an authorized representative of each Party. No course of dealing, usage of trade, or course of performance shall be relevant to explain or supplement any of these GTC. Any terms and conditions contained in any other form of communication from Customer</p>	<p>Aucun accord ou arrangement, oral ou écrit, visant à modifier les présentes CGV ne liera le Prestataire, à moins qu’il ne soit fait par écrit, dans une Commande, indiquant spécifiquement qu’il s’agit d’une modification des présentes CGV, et signé par un représentant autorisé de chaque Partie. Aucune pratique commerciale, aucun usage du commerce, ni aucun mode d’exécution ne sera pertinent pour expliquer ou compléter l’une quelconque des présentes CGV. Toute condition</p>

<p>that is additional to or different from the Global Agreement shall be deemed rejected by Provider.</p>	<p>contenue dans une autre forme de communication du Client qui s'ajoute à l'Accord Global ou qui en diffère sera considérée comme rejetée par le Prestataire.</p>
<p>2. <u>Services and Grant of Rights</u></p>	<p>2. <u>Services et concession de droits</u></p>
<p>The Global Agreement governs Provider's performance of Services to Customer, subject to the payment of applicable Fees by Customer, as described below. Depending on the Services chosen by Customer within Product Order, Provider may provide one or several Service(s) including but not limited to those listed below.</p>	<p>L'Accord Global régit la fourniture par le Prestataire des Services au Client, sous réserve du paiement des Frais applicables par le Client, tel que décrit ci-dessous. En fonction des Services choisis par le Client dans la Commande, le Prestataire peut fournir un ou plusieurs Service(s), y compris, mais sans s'y limiter, ceux énumérés ci-dessous.</p>
<p>2.1. <u>Access to the Platform</u></p>	<p>2.1. <u>Accès à la Plateforme</u></p>
<p>2.1.1. General: The Global Agreement namely governs Customer's permitted users' access and use of (a) Provider's proprietary platform that is made available to the Customer i.e. a SAAS tool for the consultation and the export of data provided (the "Software") including, if required, the specific applications ordered by the Customer (the "Specific Applications"), and of (b) Provider's database of data and information that is made available to the Customer, in whole or in part, and the proprietary organization and structures for categorizing, sorting and displaying such data and information (the "Database"), that the Provider may license to the Customer.</p>	<p>2.1.1. Généralités : L'Accord Global régit notamment l'accès et l'utilisation par les utilisateurs autorisés du Client (a) d'une plateforme propriétaire du Prestataire mise à la disposition du Client, c'est-à-dire un outil SAAS pour la consultation et l'exportation des données fournies (le « Logiciel »), y compris, si nécessaire, les applications spécifiques commandées par le Client (les « Applications Spécifiques »), et de (b) la base de données et d'informations du Prestataire, mise à la disposition du Client, en tout ou partie, et l'organisation et les structures propriétaires pour la catégorisation, le tri et l'affichage de ces données et informations (la « Base de Données »), que le Prestataire peut concéder sous licence au Client.</p>
<p>The characteristics of the Software and Database available as of the day of signature of the Product Order are described in the Product Order. The Software and Database provided pursuant to the Global Agreement, as specified in the applicable Product Order, including any updates and modifications thereto, shall be defined as the "Platform."</p>	<p>Les caractéristiques du Logiciel et de la Base de Données disponibles au jour de la signature de la Commande sont décrites dans la Commande. Le Logiciel et la Base de Données fournis en vertu de l'Accord Global, tels que spécifiés dans la Commande applicable, y compris toutes les mises à jour et modifications y afférentes, sont définis comme la « Plateforme ».</p>
<p>2.1.2. Training: Access to the Platform includes a one-hour remote training session by Provider to show the Customer and its Permitted Users how to use the Software. Any additional training</p>	<p>2.1.2. Formation : L'accès à la Plateforme comprend une session de formation à distance d'une heure par le Prestataire pour montrer au Client et à ses Utilisateurs Autorisés comment utiliser le Logiciel. Toute formation supplémentaire</p>

<p>requested by the Customer will be quoted separately.</p>	<p>demandée par le Client fera l'objet d'un devis séparé.</p>
<p>2.1.3. Maintenance: Provided the Customer pays the entire sums due to the Provider as agreed in the Product Order, access to the Platform includes monitoring, management and maintenance of the Provider's Platform (including the Software, the Specific Applications (if any) and the Database), as well as performance and quality of service management, during the Term. Customer shall provide notice of any non-conformance to Provider in sufficient detail to allow Provider to correct such non-conformance. Except as may be agreed upon in Product Orders by the Parties, Customer is responsible for the installation of upgrades to the Software. All software and materials provided by Provider pursuant to the maintenance services shall become part of the Software. All Services hereunder shall be performed in a workmanlike manner.</p>	<p>2.1.3. Maintenance : Sous réserve que le Client paie l'intégralité des sommes dues au Prestataire comme convenu dans la Commande, l'accès à la Plateforme comprend la surveillance, la gestion et la maintenance de la Plateforme du Prestataire (y compris le Logiciel, les Applications Spécifiques (le cas échéant) et la Base de données), ainsi que la gestion des performances et de la qualité de service, pendant la Durée. Le Client notifiera au Prestataire toute non-conformité de manière suffisamment détaillée pour permettre au Prestataire de corriger cette non-conformité. Sauf si les Parties en conviennent autrement dans les Commandes, le Client est responsable de l'installation des mises à niveau du Logiciel. Tous les logiciels et matériels fournis par le Prestataire en vertu des services de maintenance feront partie du Logiciel. Tous les Services en vertu des présentes seront fournis selon les règles de l'art.</p>
<p>2.2. Other Services</p>	<p>2.2. Autres services</p>
<p>2.2.1. Provision of Extracts: Provider may provide Customer with single extracts from the Database ("Extracts"), in a format defined in the Product Order (e.g., Excel files, application programming interface (API), etc.).</p>	<p>2.2.1. Fourniture d'Extraits : Le Prestataire peut fournir au Client des extraits uniques de la Base de Données (les « Extraits »), dans un format défini dans la Commande (par ex., fichiers Excel, interface de programmation d'application (API), etc.).</p>
<p>2.2.2. Matching: Software is a content management tool that is intended to work in conjunction with data that may be provided by Provider and/or by Customer or third parties ("Customer Data"). In the latter case, Customer is responsible for acquiring any additional third-party data to be used with the Software. Furthermore, Services may include Provider's review, analysis, cleaning and correction of Customer Data used with the Software ("Matching").</p>	<p>2.2.2. Matching : Le Logiciel est un outil de gestion de contenu destiné à fonctionner avec des données qui peuvent être fournies par le Prestataire et/ou par le Client ou des tiers (les « Données Client »). Dans ce dernier cas, le Client est responsable de l'acquisition de toute donnée tierce supplémentaire à utiliser avec le Logiciel. En outre, les Services peuvent inclure l'examen, l'analyse, le nettoyage et la correction par le Prestataire des Données Client utilisées avec le Logiciel (le « Matching »).</p>
<p>2.2.3. Specific Applications: Provider may develop Specific Application(s) to the Software at the Customer's request. These Specific Applications will be the subject of</p>	<p>2.2.3. Applications Spécifiques : Le Prestataire peut développer une ou plusieurs Application(s) Spécifique(s) au Logiciel à la demande du Client. Ces</p>

<p>an additional specification, a detailed quotation and, if the said quotation is accepted, the related invoicing. Specific Applications become part of the new version of the Software. Provider shall retain sole ownership of the intellectual property rights in such Specific Applications. Provider shall not be prevented in any way from developing for its own account or for the account of other customers, developments of the Software which are identical or similar to the Specific Applications requested by the Customer under the Global Agreement.</p>	<p>Applications Spécifiques feront l'objet de spécifications complémentaires, d'un devis détaillé et, en cas d'acceptation du devis, de la facturation correspondante. Les Applications Spécifiques sont intégrées à la nouvelle version du Logiciel. Le Prestataire conservera la propriété exclusive des droits de propriété intellectuelle sur les Applications Spécifiques. Le Prestataire ne sera en aucun cas empêché de développer pour son propre compte ou pour le compte d'autres clients, des développements du Logiciel identiques ou similaires aux Applications Spécifiques demandées par le Client en vertu de l'Accord Global.</p>
<p>2.2.4. Communication services: Provider may organize communication operations on behalf of the Customer, namely by printing and routing commercial or prospecting letters, emailing, text messages, etc. depending on the Services and options chosen in the Product Order. Provider will not be liable for the content of the communication which is provided by Customer. Furthermore, the data relating to the recipients of the communications, from the Database, is not communicated to the Customer and remains the property of the Provider.</p>	<p>2.2.4. Services de communication : Le Prestataire peut organiser des opérations de communication pour le compte du Client, notamment par impression et routage de lettres commerciales ou de prospection, d'e-mails, de SMS, etc. en fonction des Services et des options choisis dans la Commande. Le Prestataire ne sera pas responsable du contenu de la communication fournie par le Client. Par ailleurs, les données relatives aux destinataires des communications, issues de la Base de Données, ne sont pas communiquées au Client et demeurent la propriété du Prestataire.</p>
<p>2.2.5. Telemarketing campaigns: Provider may organize telemarketing operations on behalf of the Customer. The details relating to the telemarketing campaign and to the targets to be interviewed are defined in the Product Order. Provider will not be liable for the content of the questions that is provided by Customer. Furthermore, the data relating to the recipients of the communications, from the Database, is not communicated to the Customer and remains the property of the Provider.</p>	<p>2.2.5. Campagnes de télémarketing : Le Prestataire peut organiser des opérations de télémarketing pour le compte du Client. Les détails relatifs à la campagne de télémarketing et aux cibles à interroger sont définis dans la Commande. Le Prestataire ne sera pas responsable du contenu des questions fournies par le Client. Par ailleurs, les données relatives aux destinataires des communications, issues de la Base de Données, ne sont pas communiquées au Client et demeurent la propriété du Prestataire.</p>
<p>2.2.6. Non-exhaustive list of services: The above list of Services is not exhaustive. All Services agreed between Provider and Customer are governed by the Global Agreement. Unless agreed otherwise in the Product Order, Provider shall retain the property of the data communicated to the Client and/or used by the Provider in order to provide the Services.</p>	<p>2.2.6. Liste non exhaustive de services : La liste des Services ci-dessus n'est pas exhaustive. Tous les Services convenus entre le Prestataire et le Client sont régis par l'Accord Global. Sauf accord contraire dans la Commande, le Prestataire conservera la propriété des données communiquées au Client et/ou utilisées</p>

	par le Prestataire afin de fournir les Services.
2.3 Free Trial: Provider may make the Services available to Customer without charging a Fee. Unless otherwise set forth in a Product Order, free trials have a 14-day term. For the avoidance of doubt, access and use of the Services during the free trial is subject to these GTC, unless otherwise specifically provided.	2.3 Essai gratuit : Le Prestataire peut mettre les Services à la disposition du Client sans facturer de Frais. Sauf indication contraire dans une Commande, les essais gratuits ont une durée de 14 jours. Pour éviter toute ambiguïté, l'accès et l'utilisation des Services pendant l'essai gratuit sont soumis aux présentes CGV, sauf disposition contraire.
3. Usage Rights and Prohibitions:	3. Droits d'utilisation et interdictions :
3.1. Permitted User: A "Permitted User" is an individual who is an employee, representative, contractor, or agent of Customer and who has been designated by Customer to Provider as a user of the Platform or as an authorized user of any data or information downloaded from Database by Customer or by Provider (including Extracts) (" Licensed Information ").	3.1. Utilisateur Autorisé : Un « Utilisateur Autorisé » est une personne physique qui est un employé, un représentant, un sous-traitant ou un agent du Client et qui a été désignée par le Client au Prestataire en tant qu'utilisateur de la Plateforme ou en tant qu'utilisateur autorisé de toute donnée ou information téléchargée à partir de la Base de Données par le Client ou par le Prestataire (y compris les Extraits) (les « Informations Sous Licence »).
Customer shall ensure Permitted Users comply with the Global Agreement and shall be responsible for a Permitted User's breach of the Global Agreement. If a Permitted User ceases to meet the foregoing qualifications, Customer shall immediately notify Provider, and such Permitted User's access shall be terminated or reassigned. Provider shall provide Customer with the ability to assign each Permitted User with a username and other information necessary to access the Platform. Customer may ask the Provider to change the list of Permitted Users over time in order to accommodate notably departure of employees, and/or changes of job functions.	Le Client s'assurera que les Utilisateurs Autorisés respectent l'Accord Global et sera responsable de la violation de l'Accord Global par un Utilisateur Autorisé. Si un Utilisateur Autorisé cesse de remplir les conditions susmentionnées, le Client en informe immédiatement le Prestataire, et l'accès de cet Utilisateur Autorisé est résilié ou réattribué. Le Prestataire donne au Client la possibilité d'attribuer à chaque Utilisateur Autorisé un nom d'utilisateur et d'autres informations nécessaires pour accéder à la Plateforme. Le Client peut demander au Prestataire de modifier la liste des Utilisateurs Autorisés au fil du temps afin de s'adapter notamment au départ des salariés et/ou aux changements de fonctions professionnelles.
The use of subcontractors by Customer to process data from the Database requires the Provider's prior written agreement. In any case, Customer guarantees that the use of the Database by its possible subcontractors will be in compliance with the Global Agreement and that these subcontractors will carry out all technical and organizational measures to protect their use. Customer will bear all the direct	Le recours à des sous-traitants par le Client pour traiter les données de la Base de Données nécessite l'accord écrit préalable du Prestataire. En tout état de cause, le Client garantit que l'utilisation de la Base de Données par ses éventuels sous-traitants sera conforme à l'Accord Global et que ces sous-traitants mettront en œuvre toutes les mesures techniques et organisationnelles pour protéger leur

<p>or indirect consequences of a possible misappropriation of whole or part of the Database or of unauthorized use.</p>	<p>utilisation. Le Client supportera toutes les conséquences directes ou indirectes d'un éventuel détournement de tout ou partie de la Base de Données ou d'une utilisation non autorisée.</p>
<p>3.2. Permitted Use: Depending on the Services chosen by Customer within Product Order, and subject to the payment of all applicable Fees, Services may include (a) a non-exclusive non-transferable right to access and use the Software; and/or (b) a non-exclusive non-transferable right to access and use whole or part of the Licensed Information. Such license rights are granted for the duration defined in the Product Order ("Term") and territory specified in the Product Order.</p>	<p>3.2. Utilisation autorisée : En fonction des Services choisis par le Client dans la Commande, et sous réserve du paiement de tous les Frais applicables, les Services peuvent inclure (a) un droit non exclusif et non transférable d'accéder et d'utiliser le Logiciel ; et/ou (b) un droit non exclusif et non transférable d'accéder et d'utiliser tout ou partie des Informations Sous Licence. Ces droits sont accordés pour la durée définie dans la Commande (la « Durée ») et le territoire spécifié dans la Commande.</p>
<p>Customer's use of the Licensed Information shall comply with Customer's privacy policies, all applicable privacy and marketing laws, and all principles and/or best practices.</p>	<p>L'utilisation par le Client des Informations Sous Licence doit être conforme aux politiques de confidentialité du Client, à toutes les lois applicables en matière de confidentialité et de marketing, et à tous les principes et/ou meilleures pratiques.</p>
<p>3.3. Prohibited Use: Customer shall not, nor shall it permit any employee, consultant, Permitted User or third party to use the Platform or Licensed Information for any purposes beyond the scope of the access granted in the Global Agreement. In no event shall Customer or Permitted Users: (a) access or use the Platform or Licensed Information if it is a direct or indirect competitor of Provider; (b) provide any portion of the Platform or Licensed Information to any entity or person which Customer knows or reasonably should have known is a competitor of Provider; (c) allow anyone other than a Permitted User to access or use any portion of the Platform or Licensed Information; (d) distribute, sublicense, transfer, sell, offer for sale, lease, disclose, rent, lend, assign, distribute, publish or otherwise make available any portion of the Platform or Licensed Information, in any form or manner, including, without limitation, in a service bureau, rental or time-sharing environment, to or for the benefit of any third party (including any company of the same group of companies as long as it has a different corporate registration number); (e) utilize the Platform for other than</p>	<p>3.3. Utilisation interdite : Le Client ne doit pas, ni ne doit permettre à un employé, consultant, Utilisateur Autorisé ou tiers d'utiliser la Plateforme ou les Informations Sous Licence à des fins dépassant le cadre de l'accès accordé dans l'Accord Global. Le Client ou les Utilisateurs Autorisés ne doivent en aucun cas : (a) accéder ou utiliser la Plateforme ou les Informations Sous Licence s'ils sont des concurrents directs ou indirects du Prestataire ; (b) fournir toute partie de la Plateforme ou des Informations Sous Licence à toute entité ou personne dont le Client sait ou aurait raisonnablement dû savoir qu'elle est un concurrent du Prestataire ; (c) permettre à toute personne autre qu'un Utilisateur Autorisé d'accéder ou d'utiliser toute partie de la Plateforme ou des Informations Sous Licence ; (d) distribuer, concéder en sous-licence, transférer, vendre, proposer à la vente, louer, divulguer, prêter, céder, distribuer, publier ou mettre à disposition toute partie de la Plateforme ou des Informations Sous Licence, sous quelque forme ou de quelque manière que ce soit, y compris, notamment, dans un environnement de bureau de service, de location ou de partage de temps, à un tiers ou au</p>

<p>internal purposes ; (f) make copies of the Platform or License Information other than for a reasonable number of copies for back-up and disaster recovery purposes or except with Provider's prior written permission; (g) use any portion of the Platform or Licensed Information in a manner that would violate any third party's intellectual property rights or international, regional, state, or local law or regulation that may be applicable; (h) reverse engineer, disassemble, decompile, decode, adapt, creating derivative works, translating or otherwise attempt to derive or gain access to any software component of the Platform, in whole or in part; (i) remove any proprietary or copyright notices from the Platform or Licensed Information; (j) attempt to test, scan, probe, or hack the Platform or any underlying software, servers, or networks or breach the security, authentication, or encryption measures; (k) attempt to interfere with the Platform by overloading, flooding, or causing a denial of service to Customer or third parties; (l) use or attempt to use any engine, software, tool, agent, or other device or apparatus, method, or mechanism (including without limitation browsers, spiders, robots, or intelligent agents) to scrape or collect data from the Platform through manual or automated means, including in any manner inconsistent with the use of a single Permitted User.</p>	<p>bénéfice d'un tiers (y compris toute société du même groupe de sociétés dès lors qu'elle a un numéro d'immatriculation différent) ; (e) utiliser la Plateforme à des fins autres que internes ; (f) faire des copies de la Plateforme ou des Informations Sous Licence autres qu'un nombre raisonnable de copies à des fins de sauvegarde et de reprise après sinistre, ou sauf autorisation écrite préalable du Prestataire ; (g) utiliser toute partie de la Plateforme ou des Informations Sous Licence d'une manière qui violerait les droits de propriété intellectuelle d'un tiers ou les lois ou réglementations internationales, régionales, nationales ou locales applicables ; (h) faire de l'ingénierie inverse, désassembler, décompiler, décoder, adapter, créer des œuvres dérivées, traduire ou tenter de toute autre manière de dériver ou d'obtenir l'accès à tout composant logiciel de la Plateforme, en tout ou partie ; (i) supprimer tout avis de propriété ou de droit d'auteur de la Plateforme ou des Informations sous licence ; (j) tenter de tester, analyser, sonder ou pirater la Plateforme ou tout logiciel, serveur ou réseau sous-jacent ou de violer les mesures de sécurité, d'authentification ou de chiffrement ; (k) tenter d'interférer avec la Plateforme en surchargeant, inondant ou provoquant un déni de service au Client ou à des tiers ; (l) utiliser ou tenter d'utiliser tout moteur, logiciel, outil, agent ou tout autre dispositif ou appareil, méthode ou mécanisme (y compris, sans s'y limiter, les navigateurs, araignées, robots, ou agents intelligents) pour extraire ou collecter des données de la Plateforme par des moyens manuels ou automatisés, y compris d'une manière incompatible avec l'utilisation d'un seul Utilisateur Autorisé.</p>
<p>3.4. Suspension or Limitation: Notwithstanding anything to the contrary in the Global Agreement, Provider may suspend or limit Customer's and/or any Permitted User's access to any portion or all of the Platform if Provider reasonably determines that (a) there is a threat or attack on the Platform, Provider Intellectual Property or Provider's Confidential Information; (b) Customer's or any Permitted User's use of the Platform disrupts or poses a security risk to Provider</p>	<p>3.4. Suspension ou limitation : Nonobstant toute disposition contraire dans l'Accord Global, le Prestataire peut suspendre ou limiter l'accès du Client et/ou de tout Utilisateur Autorisé à tout ou partie de la Plateforme si le Prestataire détermine raisonnablement (a) qu'il existe une menace ou une attaque contre la Plateforme, la Propriété intellectuelle du Prestataire ou les Informations Confidentielles du Prestataire ; (b) que l'utilisation de la Plateforme par le Client</p>

<p>or to any other customer or vendor of Provider; (c) Customer, or any Permitted User, breaches one of its material obligations under these GTC, in particular if Customer does not pay the applicable Fees; (d) Provider's provision of the Platform to Customer or any Permitted User becomes prohibited by applicable law, regulation or decision of any court or authority having jurisdiction; (e) for maintenance purposes. In any event, Provider will make its best efforts to provide prior written notice of any suspension or limitation. The provider will make its best efforts to resume providing access to the Platform as soon as reasonably possible after the event giving rise to the suspension or limitation is cured. Provider will have no liability for any damage, liabilities, losses (including any loss of data or profits), or any other consequences that Customer or any Permitted User may incur as a result of a suspension, except in cases where the suspension or limitation is due to Provider's fault. Unless indicated otherwise by Provider, Customer shall continue to be responsible for Subscription Fees for any such interrupted or suspended period.</p>	<p>ou tout Utilisateur Autorisé perturbe ou pose un risque de sécurité pour le Prestataire ou tout autre client ou fournisseur du Prestataire ; (c) que le Client, ou tout Utilisateur Autorisé, manque à l'une de ses obligations matérielles en vertu des présentes CGV, en particulier si le Client ne paie pas les Frais applicables ; (d) que la fourniture de la Plateforme par le Prestataire au Client ou à tout Utilisateur Autorisé devient interdite par la loi applicable, la réglementation ou la décision d'un tribunal ou d'une autorité compétente ; (e) à des fins de maintenance. Dans tous les cas, le Prestataire s'efforcera de fournir une notification écrite préalable de toute suspension ou limitation. Le Prestataire fera ses meilleurs efforts pour reprendre l'accès à la Plateforme dès que raisonnablement possible après que l'événement à l'origine de la suspension ou de la limitation aura été corrigé. Le Prestataire n'aura aucune responsabilité pour tout dommage, responsabilité, perte (y compris toute perte de données ou de bénéfices) ou toute autre conséquence que le Client ou tout Utilisateur Autorisé pourrait subir à la suite d'une suspension, sauf lorsque la suspension ou la limitation est due à une faute du Prestataire. Sauf indication contraire du Prestataire, le Client reste responsable des Frais d'abonnement pour toute période interrompue ou suspendue.</p>
<p>4. Customer's Obligations:</p>	<p>4. Obligations du Client :</p>
<p>4.1. General: Customer undertakes to perform in good faith its obligations under the Global Agreement and comply with all applicable laws and regulations. Customer undertakes in particular to provide Provider with any information which is necessary or useful and/or which may have an impact on the proper performance of the Services and to answer any question asked by Provider in a diligent manner.</p>	<p>4.1. Généralités : Le Client s'engage à exécuter de bonne foi ses obligations en vertu de l'Accord Global et à se conformer à toutes les lois et réglementations applicables. Le Client s'engage notamment à fournir au Prestataire toute information nécessaire ou utile et/ou susceptible d'avoir un impact sur la bonne exécution des Services et à répondre avec diligence à toute question posée par le Prestataire.</p>
<p>4.2. Customer's obligations in relation to access to the Platform: Customer agrees to access and use the Platform, Licensed Information and any other information obtained, or derived, from the Platform solely during the Term of the</p>	<p>4.2. Obligations du Client en ce qui concerne l'accès à la Plateforme : Le Client accepte d'accéder à la Plateforme et de l'utiliser, ainsi que les Informations sous licence et toute autre information obtenue ou dérivée de la Plateforme, uniquement</p>

<p>Global Agreement (as defined in the Product Order), in accordance with the terms and conditions of the Global Agreement and in compliance with all laws and regulations that may be applicable to Customer. Customer shall provide, in writing, the names and work email addresses of Customer's Permitted Users in order for such Permitted Users to be allowed by Provider to access the Platform.</p>	<p>pendant la Durée de l'Accord Global (telle que définie dans la Commande), conformément aux conditions générales de l'Accord Global et conformément à toutes les lois et réglementations qui peuvent s'appliquer au Client. Le Client fournira, par écrit, les noms et adresses électroniques professionnelles des Utilisateurs Autorisés du Client afin que ces Utilisateurs Autorisés soient autorisés par le Prestataire à accéder à la Plateforme.</p>
<p>Customer is responsible for obtaining all hardware, software and other equipment or connections necessary for its Permitted Users to access and use the Platform, including as it may be modified or changed by Provider. Customer is responsible for its and the Permitted Users' use of the Platform. Customer acknowledges that an Internet connection is essential to use the Platform and is personally responsible for obtaining one. Customer is responsible for the security of its Permitted Users' usernames and passwords, and responsible for any use of the Platform through said usernames and passwords. Customer shall take commercially reasonable efforts to prevent unauthorized access to and use of the Platform and unauthorized disclosure of usernames and passwords, including, without limitation, by notifying Provider when a Permitted User ceases working for Customer. To the extent Customer becomes aware of any unauthorized access to or use of the Platform, or any unauthorized disclosure or misuse of usernames and passwords assigned to Customer or its Permitted Users, Customer shall promptly notify Provider and cooperate with Provider's efforts to mitigate any possible damage or further occurrence.</p>	<p>Le Client est responsable de l'obtention de tout matériel, logiciel et autre équipement ou connexion nécessaires pour que ses Utilisateurs Autorisés puissent accéder à la Plateforme et l'utiliser, y compris telle qu'elle peut être modifiée ou changée par le Prestataire. Le Client est responsable de son utilisation et de celle de ses Utilisateurs Autorisés. Le Client reconnaît qu'une connexion Internet est indispensable pour utiliser la Plateforme et qu'il est personnellement responsable de l'obtention d'une connexion Internet. Le Client est responsable de la sécurité des noms d'utilisateur et mots de passe de ses Utilisateurs Autorisés, ainsi que de toute utilisation de la Plateforme au moyen desdits noms d'utilisateur et mots de passe. Le Client doit déployer des efforts commercialement raisonnables pour empêcher l'accès et l'utilisation non autorisés de la Plateforme et la divulgation non autorisée des noms d'utilisateur et mots de passe, y compris, notamment, en informant le Prestataire lorsqu'un Utilisateur Autorisé cesse de travailler pour le Client. Dans la mesure où le Client prend connaissance d'un accès non autorisé à la Plateforme ou de son utilisation non autorisée, ou de toute divulgation non autorisée ou d'une mauvaise utilisation des noms d'utilisateur et mots de passe attribués au Client ou à ses Utilisateurs Autorisés, le Client en informera sans délai le Prestataire et coopérera avec lui pour diminuer tout dommage éventuel ou toute occurrence ultérieure.</p>
<p>If Customer uses the Software in conjunction with Customer Data, Customer warrants that the Customer Data does not and will not contain any content, materials, advertising or services</p>	<p>Si le Client utilise le Logiciel avec des Données Client, le Client garantit que les Données Client ne contiennent et ne contiendront aucun contenu, matériel, publicité ou services qui sont inexacts ou</p>

<p>that are inaccurate or that infringe or violate any law, regulation, or any right of any third party, including without limitation copyright, trade secret, trademark, patent, confidentiality, any export laws, or any proprietary right, contract, morality, public law or right of privacy, or any other third party right, and that Customer owns such data or has the right to use it and to process it through the Software.</p>	<p>qui enfreignent ou violent toute loi, réglementation, ou tout droit d'un tiers, y compris, sans s'y limiter, le droit d'auteur, le secret commercial, la marque, le brevet, la confidentialité, toute loi sur les exportations, ou tout droit de propriété, contrat, morale, droit public ou droit à la vie privée, ou tout autre droit de tiers, et que le Client est propriétaire de ces données ou a le droit de les utiliser et de les traiter par le biais du Logiciel.</p>
<p>5. Fees:</p>	<p>5. Frais :</p>
<p>In consideration for the provision of the Services, Customer shall pay Provider the Subscription and/or Flat Fees (the "Fees") as set forth in an applicable Product Order.</p>	<p>En contrepartie de la fourniture des Services, le Client paie au Prestataire les Frais d'Abonnement et/ou Forfaitaires (les « Frais ») tels qu'énoncés dans la Commande applicable.</p>
<p>Services provided on a subscription basis (e.g. access to the Platform) shall be rendered in consideration for the payment of a "Subscription Fee". The provision of one-off Services by Provider is subject to the payment of a lump sum (the "Flat Fee").</p>	<p>Les Services fournis sur la base d'un abonnement (par exemple, l'accès à la Plateforme) seront rendus en contrepartie du paiement de « Frais d'Abonnement ». La fourniture de Services ponctuels par le Prestataire est soumise au paiement d'une somme forfaitaire (les « Frais Forfaitaires »).</p>
<p>All Subscription Fees are non-refundable and non-cancellable, except as otherwise provided herein.</p>	<p>Tous les Frais d'Abonnement sont non remboursables et non annulables, sauf disposition contraire des présentes.</p>
<p>If Customer wishes to dispute an invoice, it shall provide the Provider with reasonable grounds for such dispute, in a documented manner, within a maximum period of twenty-one (21) days from receipt of the invoice concerned. The undisputed part of the invoice must in any case be paid by the payment term specified in the applicable Product Order.</p>	<p>Si le Client souhaite contester une facture, il fournira au Prestataire les motifs raisonnables de cette contestation, de manière documentée, dans un délai maximum de vingt-et-un (21) jours à compter de la réception de la facture concernée. La partie non contestée de la facture doit en tout état de cause être payée dans le délai de paiement spécifié dans la Commande concernée.</p>
<p>5.1. Expenses: In accordance with the provisions of the applicable Product Order, Customer shall reimburse Provider for the duly justified expenses incurred by the Provider in the performance of the Services, including notably: travel, food, and lodging expenses, communication charges and other out of pocket expenses incurred in connection with rendering Services. Any such expenses shall be billed based on the actual expense and such charges will be supported by appropriate documentation.</p>	<p>5.1. Dépenses : Conformément aux dispositions de la Commande applicable, le Client remboursera au Prestataire les dépenses dûment justifiées engagées par le Prestataire dans le cadre de l'exécution des Services, y compris notamment : les frais de déplacement, de restauration et d'hébergement, les frais de communication et l'exécution fourniture des Services. Ces frais seront facturés sur la base des dépenses réelles et seront justifiés par des documents appropriés.</p>

<p>5.2. Taxes: VAT, sales taxes, withholding taxes and similar types of taxes will be invoiced to the Customer, which agrees to pay the Provider for such taxes, excluding tax on Provider's income levied in France or in any country where the Provider has a fixed place of business. In the case of a double tax treaty providing for the application of a reduced tax rate or a zero rate, the Parties agree to furnish as soon as possible, and, if necessary in advance of any payment, all documentation contemplated for the application of the treaty. If the treaty entitles the Provider to a tax credit in France against the tax levied in the country of the Customer, the amount corresponding to the tax levy shall not be added in the invoice. In any event, the Customer shall be responsible for carrying out any and all formalities requested by the law in its country in order to obtain any withholding taxes exemption. Such tax clause will remain in force until the end of the Global Agreement.</p>	<p>5.2. Taxes : La TVA, les taxes sur les ventes, les retenues à la source et autres taxes similaires seront facturées au Client, qui s'engage à payer au Prestataire ces taxes, à l'exclusion de l'impôt sur le revenu du Prestataire perçu en France ou dans tout pays où le Prestataire a une installation fixe. En cas de convention de double imposition prévoyant l'application d'un taux d'imposition réduit ou d'un taux nul, les Parties conviennent de fournir dès que possible, et, si nécessaire avant tout paiement, toute la documentation envisagée pour l'application de la convention. Si la convention donne droit au Prestataire à un crédit d'impôt en France sur l'impôt prélevé dans le pays du Client, le montant correspondant à la taxe ne sera pas ajouté à la facture. En tout état de cause, le Client sera responsable de l'exécution de toutes les formalités demandées par la loi dans son pays afin d'obtenir toute exonération de retenue à la source. Cette clause fiscale restera en vigueur jusqu'à la fin de l'Accord Global.</p>
<p>5.3. Late payment of invoices: The Customer shall timely pay the Provider all invoices within 30 calendar days from date of invoice. Any invoice remaining unpaid after the due date shall accrue interest at the maximum legal rate for late payments, where applicable, or at the European Central Bank (ECB) semi-annual key rate, effective on 1st January or 1st July, plus 10 percentage points, whichever is higher. Furthermore, a flat-rate compensation of 40 € is due to the Provider for collection costs for all late payments. If the collection costs are higher, Customer agrees to reimburse Provider, upon justification, for all expenses and costs, including, without limitation, collection agency costs and reasonable attorneys' fees, incurred by Provider to collect unpaid amounts.</p>	<p>5.3. Retard de paiement des factures : Le Client s'engage à payer au Prestataire toutes les factures dans un délai de 30 jours à compter de la date de la facture. Toute facture restée impayée après la date d'échéance porte intérêt au taux légal maximum pour les retards de paiement, le cas échéant, ou au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne (BCE) en vigueur au 1^{er} janvier ou au 1^{er} juillet, plus 10 points de pourcentage, le taux le plus élevé étant retenu. En outre, une indemnité forfaitaire de 40 € est due au Prestataire pour les frais de recouvrement de tous les retards de paiement. Si les frais de recouvrement sont plus élevés, le Client accepte de rembourser au Prestataire, sur justification, tous les frais et dépenses, y compris, mais sans s'y limiter, les frais d'agence de recouvrement et les honoraires d'avocat raisonnables, encourus par le Prestataire pour recouvrer les montants impayés.</p>
<p>5.4 Price Revision: The Provider reserves the right to change its pricing terms at each renewal by applying the new prices in force, subject to providing Customer with a sixty (60) day prior written notice.</p>	<p>5.4 Révision tarifaire : Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses conditions tarifaires à chaque renouvellement en appliquant les nouveaux prix en vigueur, sous réserve d'en informer le Client par écrit avec un préavis de soixante (60) jours.</p>

<p>In addition, prices may be revised each year based on the greater of the percentage increase in the hourly labor cost index for all employees of companies in the Syntec Federation over the previous twelve (12) month period or seven percent (7%).</p>	<p>En outre, les prix peuvent être révisés chaque année sur la base du pourcentage d'augmentation de l'indice du Coût Horaire du travail de tous les salariés des entreprises de la Fédération Syntec au cours des douze (12) mois précédents ou sept pourcent (7%), selon le plus élevé des deux.</p>
<p>6. Representation and Warranties:</p>	<p>6. Déclaration et garanties :</p>
<p>Each Party represents and warrants that it has all requisite power and authority to enter into and carry out the terms of the Global Agreement, and that the Global Agreement has been duly authorized by all necessary actions.</p>	<p>Chaque Partie déclare et garantit qu'elle dispose de tous les pouvoirs et de l'autorité nécessaires pour conclure et exécuter les termes de l'Accord Global, et que celui-ci a été dûment autorisé par toutes les actions nécessaires.</p>
<p>7. Term and Termination:</p>	<p>7. Durée et résiliation :</p>
<p>7.1. Term:</p>	<p>7.1. Durée :</p>
<p>7.1.1. Subscriptions services: The Global Agreement shall come into force on the Effective Date (which corresponds to the date of first access to the Platform, or the date of first performance of the services) and continue for the Term as defined by the Parties in the applicable Product Order.</p>	<p>7.1.1. Services d'abonnement : L'Accord Global entre en vigueur à la Date d'Effet (qui correspond à la date du premier accès à la Plateforme ou à la date de la première exécution des Services) et se poursuit pendant la Durée définie par les Parties dans la Commande applicable.</p>
<p>7.1.2. One-off Services: The Global Agreement shall come into force on the Effective Date, which corresponds to the date of performance of the Services and continue until the complete performance of each Party's obligations.</p>	<p>7.1.2. Services ponctuels : L'Accord Global entre en vigueur à la Date d'Effet, qui correspond à la date d'exécution des Services et se poursuit jusqu'à l'exécution complète des obligations de chaque Partie.</p>
<p>7.2. Termination:</p>	<p>7.2. Résiliation :</p>
<p>7.2.1. Early termination: Each Party may terminate the Global Agreement immediately (a) in the event of a breach by the other Party of any of its material obligations under the Global Agreement, if such breach is not remedied within thirty (30) calendar days following the written notice by registered letter with acknowledgement of receipt of the breach by the non-defaulting Party, subject to a written notice by registered letter with acknowledgement of receipt of its decision to make termination effective, without prejudice to the damages that it may claim for compensation of the prejudice incurred or (b) after providing Customer</p>	<p>7.2.1. Résiliation anticipée : Chaque Partie peut résilier l'Accord Global immédiatement (a) en cas de manquement par l'autre Partie à l'une quelconque de ses obligations substantielles au titre de l'Accord Global, s'il n'est pas remédié dans un délai de trente (30) jours suivant la notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception du manquement par la Partie non défaillante, sous réserve d'une notification écrite par lettre recommandée avec accusé de réception de sa décision de rendre la résiliation effective, sans préjudice des dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre</p>

<p>with sixty (60) days' notice, Provider ceases delivery of a particular Service, in which case Provider will refund a portion of the pre-paid Fees prorated based upon the discontinued Service and the remaining period of the Term. In the case where a Party would wish to terminate totally or partially only one or several Product Orders, the Global Agreement, including the Product Orders other than those expressly terminated, shall remain effective.</p>	<p>en réparation du préjudice subi, ou (b) après avoir donné au Client un préavis de soixante (60) jours, le Prestataire cesse de fournir un Service particulier, auquel cas le Prestataire remboursera une partie des Frais prépayés au prorata du Service interrompu et de la période restante de la Durée. Dans le cas où une Partie souhaiterait résilier totalement ou partiellement une ou plusieurs Commande(s), l'Accord Global, y compris les Commandes autres que celles expressément résiliées, restera en vigueur.</p>
<p>7.2.2. Consequences of Termination: Upon termination of the Global Agreement for any reason whatsoever, (i) Provider shall have no further obligation to Customer and (ii) Customer shall pay Provider all Fees for Services provided at the date of expiration or termination and cease using the Platform and Licensed Information if such use was included in its Services. Within thirty (30) calendar days after the expiration or termination of the Global Agreement, Customer shall permanently destroy any Licensed Information it may have had access without retaining any copy and shall certify in writing such destruction to Provider upon request. Similarly, upon termination of the Global Agreement for any reason whatsoever, subject to Customer complete payment of all amounts outstanding or pending as of the effective date of termination, Provider shall cease use of Customer Data if applicable.</p>	<p>7.2.2. Conséquences de la résiliation : En cas de résiliation de l'Accord Global pour quelque raison que ce soit, (i) le Prestataire n'aura plus aucune autre obligation envers le Client et (ii) le Client paiera au Prestataire tous les Frais pour les Services fournis à la date d'expiration ou de résiliation et cessera d'utiliser la Plateforme et les Informations Sous Licence si cette utilisation était incluse dans ses Services. Dans les trente (30) jours suivant l'expiration ou la résiliation de l'Accord Global, le Client détruira définitivement toutes les Informations Sous Licence auxquelles il a pu avoir accès sans conserver de copie et certifiera par écrit cette destruction au Prestataire sur demande. De même, en cas de résiliation de l'Accord Global pour quelque raison que ce soit, sous réserve du paiement complet par le Client de tous les montants impayés ou en attente à la date effective de la résiliation, le Prestataire cessera d'utiliser les Données Client, le cas échéant.</p>
<p>8. <u>Ownership, Intellectual Property:</u></p>	<p>8. <u>Propriété, propriété intellectuelle :</u></p>
<p>8.1. Customer acknowledges that Provider and its licensors have and shall retain exclusive ownership of all proprietary rights to the Platform and Licensed Information, including but not limited to the content, layout, functions, features, code, appearance, patents, copyrights, derivative works thereof, trademarks, trade secrets, database rights and other intellectual property rights that form a part of, or are otherwise related to, the Platform, the Licensed Information and the interface (collectively, the "Provider Intellectual Property"), throughout the</p>	<p>8.1. Le Client reconnaît que le Prestataire et ses concédants de licence ont et conserveront la propriété exclusive de tous les droits de propriété sur la Plateforme et les Informations Sous Licence, y compris, mais sans s'y limiter, le contenu, la disposition, les fonctions, les caractéristiques, le code, l'apparence, les brevets, les droits d'auteur, les œuvres dérivées de celles-ci, les marques déposées, les secrets commerciaux, les droits de base de données et les autres droits de propriété intellectuelle qui font partie de la Plateforme, des Informations</p>

<p>world regardless of the laws under which any such rights arise , and all derivative works or improvements thereof. All rights, titles and interests in all original materials created pursuant to the Global Agreement by Provider shall be and remain its sole and exclusive ownership, including rights in Specific Applications. Customer acknowledges and agrees that the development and maintenance of the Platform may be, in part, subcontracted to a third party.</p>	<p>Sous Licence et de l'interface, ou qui y sont autrement liés (ensemble, la « Propriété Intellectuelle du Prestataire »), dans le monde entier, quelles que soient les lois en vertu desquelles de tels droits découlent, et toutes les œuvres dérivées ou améliorations de celles-ci. Tous les droits, titres et intérêts relatifs à l'ensemble du matériel original crée par le Prestataire en vertu de l'Accord Global sont et restent sa propriété exclusive, y compris les droits relatifs aux Applications Spécifiques. Le Client reconnaît et accepte que le développement et la maintenance de la Plateforme peuvent être, en partie, sous-traités à un tiers.</p>
<p>8.2. Customer does not and will not have any ownership rights in the Provider Intellectual Property or any part thereof, nor shall it challenge Provider's rights in and to the same. If Customer or any of its Permitted Users sends or transmits any communications or materials to Provider suggesting or recommending changes to the Provider Intellectual Property, including without limitation, new features or functionality relating thereto, or any comments, questions, suggestions, or the like ("Feedback"), Provider is free to use such Feedback irrespective of any other obligation or limitation between the Parties governing such Feedback. Customer hereby assigns to Provider on Customer's behalf, and on behalf of its Permitted Users, all right, title, and interest in, and Provider is free to use, without any attribution or compensation to any party, any ideas, know-how, concepts, techniques, or other intellectual property rights contained in the Feedback, for any purpose whatsoever, although Provider is not required to use any Feedback.</p>	<p>8.2. Le Client n'a et n'aura aucun droit de propriété sur la Propriété intellectuelle du Prestataire ou sur toute partie de celle-ci, et ne contestera pas les droits du Prestataire à cet égard. Si le Client ou l'un de ses Utilisateurs Autorisés envoie ou transmet des communications ou des documents au Prestataire suggérant ou recommandant des modifications de la Propriété Intellectuelle du Prestataire, y compris, mais sans s'y limiter, de nouvelles caractéristiques ou fonctionnalités s'y rapportant, ou tout commentaire, question, suggestion ou autre (les « Commentaires »), le Prestataire est libre d'utiliser ces Commentaires indépendamment de toute autre obligation ou limitation entre les Parties régissant ces Commentaires. Par les présentes, le Client cède au Prestataire en son nom et au nom et pour le compte de ses Utilisateurs Autorisés, tous les droits, titres et intérêts relatifs aux idées, savoir-faire, concepts, techniques ou autres droits de propriété intellectuelle contenus dans les Commentaires, et le Prestataire est libre de les utiliser, sans attribution ni rémunération à une quelconque partie, à quelque fin que ce soit, bien que le Prestataire ne soit pas tenu d'utiliser les Commentaires.</p>
<p>8.3 Provider warrants that it owns all the intellectual property rights and/ or all authorizations in or to the Platform, Licensed Information and all elements necessary to the performance of the Service.</p>	<p>8.3 Le Prestataire garantit qu'il détient tous les droits de propriété intellectuelle et/ou toutes les autorisations sur la Plateforme, les Informations Sous Licence et tous les éléments nécessaires à l'exécution du Service.</p>

<p>9. Confidentiality:</p>	<p>9. Confidentialité :</p>
<p>9.1. “Confidential Information” shall mean any information provided by a Party to the other Party that is reasonably considered confidential given the circumstances of disclosure and the nature of the information. Confidential Information shall include all research, development or business plans, customer and vendor information, operations, systems, policies, procedures, practices, data and information in the Platform, Licensed Information and/or other business or financial information of Provider, including any software.</p>	<p>9.1. « Information Confidentielle » désigne toute information fournie par une Partie à l'autre Partie qui est raisonnablement considérée comme confidentielle compte tenu des circonstances de divulgation et de la nature des informations. Les Informations Confidentielles comprennent toutes les activités de recherche, de développement ou de business plans, les informations sur les clients et les fournisseurs, les opérations, les systèmes, les politiques, les procédures, les pratiques, les données et les informations de la Plateforme, les Informations Sous Licence et/ou d'autres informations commerciales ou financières du Prestataire, y compris tout logiciel.</p>
<p>Confidential Information does not include information (a) generally available to or known to the public; (b) previously known to the recipient; (c) independently developed by the recipient outside the scope of the Global Agreement as shown by written evidence; or (d) lawfully disclosed by a third party.</p>	<p>Les Informations Confidentielles n'incluent pas les informations (a) généralement disponibles ou connues du public ; (b) précédemment connues du destinataire ; (c) développées indépendamment par le destinataire en dehors du champ d'application de l'Accord Global, comme indiqué par des preuves écrites ; ou (d) légalement divulguées par un tiers.</p>
<p>Each Party agrees that it, as receiving Party, shall: (a) treat all Confidential Information of disclosing Party as private and confidential and restrict access to Confidential Information to its Permitted Users, employees, representatives or agents with a need to know, engaged in a use permitted under the Global Agreement, and bound by a confidentiality obligation imposing to respect the terms and conditions defined in this article; (b) not use any Confidential Information of disclosing Party other than in furtherance of the Global Agreement; (c) not, without the written consent of disclosing Party, reproduce, use, publish or otherwise disclose to anyone other than Permitted Users, employees, representatives or agents of receiving Party who have a need to know under confidentiality obligations substantially similar to the terms of the Global Agreement, or permit anyone to reproduce, use, publish or disclose to others, any Confidential Information belonging to the disclosing Party. Receiving Party shall remain liable to</p>	<p>Chaque Partie s'engage, en tant que Partie destinataire, à : (a) traiter toutes les Informations Confidentielles de la Partie divulgateurice comme privées et confidentielles et restreindre l'accès aux Informations Confidentielles à ses Utilisateurs Autorisés, employés, représentants ou agents ayant besoin de les connaître, engagés dans une utilisation autorisée par l'Accord Global et liés par une obligation de confidentialité imposant de respecter les conditions dans le présent article ; (b) ne pas utiliser les Informations Confidentielles de la Partie divulgateurice autrement que dans le cadre de l'Accord Global ; (c) ne pas, sans le consentement écrit de la Partie divulgateurice, reproduire, utiliser, publier ou divulguer de toute autre manière à des personnes autres que les Utilisateurs Autorisés, les salariés, les représentants ou agents de la Partie destinataire qui ont besoin d'en avoir connaissance en vertu d'obligations de confidentialité substantiellement similaires aux termes de l'Accord Global, ni permettre à quiconque de reproduire,</p>

<p>disclosing Party for any breach of confidentiality obligations set forth herein by any of receiving Party's employees, representatives or agents; and (d) use no less than commercially reasonable efforts to ensure the privacy, confidentiality and security of disclosing Party's Confidential Information.</p>	<p>utiliser, publier ou divulguer à des tiers, toute Information Confidentielle appartenant à la Partie divulgateuse. La Partie destinataire reste responsable envers la Partie divulgateuse de tout manquement aux obligations de confidentialité énoncées dans les présentes par l'un des salariés, représentants ou agents de la Partie réceptrice ; et (d) déployer des efforts au moins commercialement raisonnables pour garantir le respect de la vie privée, la confidentialité et la sécurité des Informations Confidentielles de la Partie divulgateuse.</p>
<p>This confidentiality obligations shall survive the termination or expiration of the Global Agreement for a period of five (5) years.</p>	<p>Ces obligations de confidentialité survivront à la résiliation ou à l'expiration de l'Accord Global pendant une période de cinq (5) ans.</p>
<p>9.2. Personal data. To the extent that under the Global Agreement, either Party transmits or receives personal data in the meaning of Regulation (EU) 2016/679 on the protection of natural persons with regard to the processing of personal data and on the free movement of such data (the "General Data Protection Regulation" or "GDPR") (the "Personal Data"), such Party shall comply with all applicable laws, rules, and regulations regarding data protection, privacy, e-privacy and the lawful processing of Personal Data ("Applicable Privacy Laws"). Customer shall at all times comply with Applicable Privacy Laws when processing data in connection with the Global Agreement, including any data it has received or that has otherwise been made available to it in connection with the Platform (including, but not limited to, Licensed Information). To the extent the Provider processes Personal Data on Customer's behalf, each Party shall comply with the Provider's Data Processing Agreement, available at https://datassential.com/dpa/. This Data Processing Agreement forms part of the Global Agreement.</p>	<p>9.2. Données personnelles. Dans la mesure où, dans le cadre de l'Accord Global, l'une ou l'autre des Parties transmet ou reçoit des données à caractère personnel au sens du Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (le « Règlement général sur la protection des données » ou « RGPD ») (les « Données à Caractère Personnel »), cette Partie se conformera à toutes les lois, règles et réglementations applicables en matière de protection des données, de vie privée, de confidentialité électronique et de traitement licite des Données à Caractère Personnel (les « Lois Applicables en Matière de Protection de la Vie Privée »). Le Client doit à tout moment se conformer aux Lois Applicables en Matière de Protection de la Vie Privée lorsqu'il traite des données dans le cadre de l'Accord Global, y compris toutes les données qu'il a reçues ou qui ont été mises à sa disposition d'une autre manière dans le cadre de la Plateforme (y compris, mais sans s'y limiter, les Informations Sous Licence). Dans la mesure où le Prestataire traite des Données à Caractère Personnel pour le compte du Client, chaque Partie se conformera à l'Accord de traitement des données du Prestataire, disponible à l'adresse https://datassential.com/dpa/.</p>

	L'Accord de traitement des données fait partie de l'Accord Global.
10. Warranties:	10. Garanties :
10.1. Customer's Warranties	10.1. Garanties du Client
Customer warrants that Customer Data do not and will not (i) infringe third parties' intellectual property rights, (ii) third parties' privacy, (ii) be defamatory and (iv) more generally violate any legal provision. Customer warrants that Customer Data has been obtained lawfully, in compliance with data subjects rights.	Le Client garantit que les Données Client ne portent pas et ne porteront pas atteinte (i) aux droits de propriété intellectuelle de tiers, (ii) à la vie privée de tiers, (ii) ne sont pas diffamatoires et (iv) plus généralement ne violent aucune disposition légale. Le Client garantit que les Données Client ont été obtenues légalement, dans le respect des droits des personnes concernées.
Customer will hold harmless and indemnify Provider from any claims, losses, deficiencies, damages, liabilities, costs and expenses incurred by Provider as a result of any third party claim (i) arising from Customer's use of the Platform or Licensed Information in breach of the Global Agreement; (ii) relating to Customer's infringement of intellectual property rights or breach of Applicable Privacy Laws or (iii) resulting from Customer's documents, Data and content communicated to Provider under the Global Agreement.	Le Client garantit le Prestataire contre toute réclamation, perte, carence, dommage, responsabilité, coût et dépense encourus par le Prestataire à la suite de toute réclamation de tiers (i) découlant de l'utilisation par le Client de la Plateforme ou des Informations Sous Licence en violation de l'Accord Global ; (ii) relative à la violation par le Client des droits de propriété intellectuelle ou à la violation des Lois Applicables en Matière de Protection de la Vie Privée ou (iii) résultant des documents, Données et contenus du Client communiqués au Prestataire en vertu de l'Accord Global.
10.2. Provider's Warranties	10.2. Garanties du Prestataire
Provider warrants, for a period of 90 calendar days as from the Effective Date or the delivery of the Specific Applications, that the Platform (including the Specific Applications if any) substantially conforms to the specifications set forth in the applicable Product Order. Customer's remedy for Provider's breach of the above warranty is (i) re-performance of the disputed Services or Maintenance Services in a reasonable time frame or, if not possible, (ii) refund of the price of the disputed Services.	Le Prestataire garantit, pendant une période de 90 jours à compter de la Date d'Effet ou de la livraison des Applications Spécifiques, que la Plateforme (y compris les Applications Spécifiques, le cas échéant) est substantiellement conforme aux spécifications énoncées dans la Commande applicable. Le recours du Client en cas de violation par le Prestataire de la garantie ci-dessus est (i) la réexécution des Services litigieux ou des Services de maintenance dans un délai raisonnable ou, si cela n'est pas possible, (ii) le remboursement du prix des Services litigieux.
Provider cannot warrant that the Platform will be error or bug free. In case Customer identifies any non-conformity, bug or error, it can notify it to Provider in writing. Provider undertakes to use its best efforts to promptly correct it. Provider cannot	Le Prestataire ne peut pas garantir que la Plateforme sera exempte d'erreurs ou de bogues. Si le Client identifie une non-conformité, un bug ou une erreur, il peut le notifier au Prestataire par écrit. Le Prestataire s'engage à faire de son mieux

<p>warrant the continuity of services carried out via Internet, phone and postal networks, over which it has no control. Provider cannot be held liable for possible malfunctions, unavailability, bad transmission or reception of messages or slowing down of the Services resulting from this.</p>	<p>pour le corriger rapidement. Le Prestataire ne peut garantir la continuité des services effectués via Internet, téléphone et réseaux postaux, sur lesquels il n'a aucun contrôle. Le Prestataire ne pourra être tenu responsable des éventuels dysfonctionnements, indisponibilités, mauvaise transmission ou réception de messages ou ralentissement des Services en résultant.</p>
<p>Provider undertakes to maintain security procedures (as the same may be revised from time to time so as to maintain security) with a purpose to protect Platform from unauthorized access and disclosure other than as permitted by the terms of the Global Agreement.</p>	<p>Le Prestataire s'engage à maintenir des procédures de sécurité (telles qu'elles peuvent être révisées à tout moment afin de maintenir la sécurité) dans le but de protéger la Plateforme contre tout accès et toute divulgation non autorisés autres que ceux autorisés par les termes de l'Accord Global.</p>
<p>Provider undertakes to update regularly the Database' content.</p>	<p>Le Prestataire s'engage à mettre à jour régulièrement le contenu de la Base de Données.</p>
<p>PROVIDER MAKES NO OTHER REPRESENTATIONS OR WARRANTIES WHATSOEVER. WITHIN THE LIMITS OF WHAT IS STATED ABOVE, THE PLATFORM, LICENSED INFORMATION AND ALL PROVIDER'S SERVICES ARE BEING PROVIDED "AS IS" AND PROVIDER EXPLICITLY DISCLAIMS ALL WARRANTIES, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING BUT NOT LIMITED TO THE IMPLIED WARRANTIES OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE, TITLE, UNINTERRUPTED SERVICE, SECURITY, COMPLETENESS AND ACCURACY. PROVIDER DOES NOT WARRANT ANY INCREASE IN THE CUSTOMER'S MARKET SHARE OR REVENUE AS A RESULT OF USING THE PLATFORM.</p>	<p>LE PRESTATAIRE NE FAIT AUCUNE AUTRE DÉCLARATION ET NE DONNE AUCUNE AUTRE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT. DANS LES LIMITES DE CE QUI EST INDIQUÉ CI-DESSUS, LA PLATEFORME, LES INFORMATIONS SOUS LICENCE ET TOUS LES SERVICES DU PRESTATAIRE SONT FOURNIS « EN L'ÉTAT » ET LE PRESTATAIRE DÉCLINE EXPLICITEMENT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE ET D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, DE TITRE, DE SERVICE ININTERROMPU, DE SÉCURITÉ, D'EXHAUSTIVITÉ ET D'EXACTITUDE. LE PRESTATAIRE NE GARANTIT AUCUNE AUGMENTATION DE LA PART DE MARCHÉ OU DU CHIFFRE D'AFFAIRES DU CLIENT SUITE À L'UTILISATION DE LA PLATEFORME.</p>
<p>MOREOVER, CUSTOMER'S USE OF THE PLATFORM, LICENSED INFORMATION AND OTHER PROVIDER'S SERVICES FOR WHATEVER PURPOSE WHATSOEVER IS AT CUSTOMER'S OWN RISK. THERE IS NO WARRANTY THAT THE PLATFORM OR LICENSED INFORMATION WILL OPERATE IN COMBINATION WITH OTHER</p>	<p>EN OUTRE, L'UTILISATION PAR LE CLIENT DE LA PLATEFORME, DES INFORMATIONS SOUS LICENCE ET DES SERVICES D'AUTRES FOURNISSEURS À QUELQUE FIN QUE CE SOIT SE FAIT AUX RISQUES ET PÉRILS DU CLIENT. IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QUE LA PLATEFORME OU LES INFORMATIONS SOUS LICENCE FONCTIONNERONT EN COMBINAISON</p>

SOFTWARE OR SERVICES OR PROVIDE THE RESULTS DESIRED.	AVEC D'AUTRES LOGICIELS OU SERVICES OU FOURNIRONT LES RÉSULTATS SOUHAITÉS.
11. <u>Non-solicitation:</u>	11. <u>Non-sollicitation :</u>
During the term of the Global Agreement and for twenty-four (24) months subsequent thereto, neither the Provider nor the Customer shall, without the other Party's prior written approval, solicit for employment nor employ, directly or indirectly (either as an employee, contractor, independent agent, or representative of another vendor), any of the other Party's employees, representatives or agents who have been involved in the performance of the Global Agreement. The restriction contained in the preceding sentence shall also be applicable to any employees whose employment is terminated for any reason and who have been involved in the performance of the Global Agreement, and in such case, it shall be applicable for a period of one year commencing on the date on which such employment is terminated.	Pendant la durée de l'Accord Global et les vingt-quatre (24) mois qui suivent, ni le Prestataire ni le Client ne peuvent, sans l'accord écrit préalable de l'autre Partie, solliciter un emploi ou employer, directement ou indirectement (en tant que salarié, sous-traitant, agent indépendant ou représentant d'un autre fournisseur), un employé, représentant ou agent de l'autre Partie impliqué dans l'exécution de l'Accord Global. La restriction contenue dans la phrase précédente s'applique également à tout employé dont l'emploi est résilié pour quelque raison que ce soit et qui a participé à l'exécution de l'Accord Global, et dans ce cas, elle s'applique pour une période d'un an à compter de la date de résiliation de cet emploi.
In case of breach of the above obligation, the Party in breach shall pay the other Party an indemnity equal to the salary paid to the employee, representative or agent hired away during the twelve (12) months preceding his departure, including the agent's, representative's and employer's shares of payroll taxes.	En cas de manquement à l'obligation ci-dessus, la Partie défaillante versera à l'autre Partie une indemnité égale au salaire versé à l'employé, au représentant ou à l'agent embauché au cours des douze (12) mois précédant son départ, y compris les parts de l'agent, du représentant et de l'employeur dans les charges sociales.
12. <u>Assignment:</u>	12. <u>Cession :</u>
The Global Agreement shall be binding upon and shall inure to the benefit of the Parties hereto and their successors in interest and permitted assigns, except that neither the Global Agreement nor obligations hereunder shall be assigned or transferred by Customer without the prior consent of Provider. Provider may assign the Global Agreement at any time without Customer's consent, provided that such assignment is notified to Customer.	L'Accord Global lie les Parties aux présentes et leurs successeurs et ayants droit autorisés et s'applique à leur profit, à l'exception du fait que ni l'Accord Global ni les obligations qui en découlent ne peuvent être cédés ou transférés par le Client sans le consentement préalable du Prestataire. Le Prestataire peut céder l'Accord Global à tout moment sans le consentement du Client, à condition que cette cession soit notifiée au Client.
13. <u>Corporate Marketing:</u>	13. <u>Marketing d'entreprise :</u>
Customer consents to Provider using Customer's name and logo worldwide on any medium (printed marketing	Le Client consent à ce que le Prestataire utilise le nom et le logo du Client dans le monde entier sur tout support (documents

<p>documents and on Provider’s website and social media accounts) solely to identify Customer as a client by inclusion in Provider’s “customer list” used in connection with Provider’s marketing efforts during the performance of the Global Agreement and until ten (10) years after the termination of the Global Agreement. Any additional use of Customer’s name and logo shall require Customer’s prior written consent before first use. Provider’s right to use Customer name under this Section 13 will not be in effect during a free trial.</p>	<p>marketing imprimés et sur le site Web et les comptes de réseaux sociaux du Prestataire) uniquement pour identifier le Client en tant que client en l’intégrant à la « liste de clients » du Prestataire utilisée dans le cadre des efforts marketing du Prestataire pendant l’exécution de l’Accord Global et jusqu’à dix (10) ans après la résiliation de l’Accord Global. Toute utilisation supplémentaire du nom et du logo du Client nécessitera l’accord écrit préalable du Client avant la première utilisation. Le droit du Prestataire d'utiliser le nom du Client en vertu du présent article 13 ne s'applique pas pendant un essai gratuit.</p>
<p>14. Notices:</p>	<p>14. Notifications :</p>
<p>All notices, requests, approvals, consents and other communications required or permitted under the Global Agreement shall be in writing and sent by registered letter with acknowledgement of receipt to the addresses set forth in the Product Order, with a copy sent by email with return receipt requested, to the contact person designated by each Party in the Product Order and legal@datassential.com. Notice is deemed given when the letter is received.</p>	<p>Toutes les notifications, demandes, approbations, consentements et autres communications requis ou autorisés en vertu de l’Accord Global doivent être formulés par écrit et envoyés par lettre recommandée avec accusé de réception aux adresses indiquées dans la Commande, avec une copie envoyée par e-mail avec accusé de réception, à la personne de contact désignée par chaque Partie dans la Commande, ainsi qu’à legal@datassential.com. La notification est réputée effectuée à la réception du courrier.</p>
<p>15. Force Majeure:</p>	<p>15. Force majeure :</p>
<p>If and to the extent that a Party’s performance of any of its obligations pursuant to the Global Agreement is prevented or delayed by fire, acts of war, terrorism, riots, disease, epidemic or pandemic, or any other similar or dissimilar exterior and unforeseeable cause beyond the reasonable control of the performing Party (each, a “Force Majeure Event”), then the affected Party shall not be liable for such non-performance, as applicable, of those obligations affected by the Force Majeure Event for as long as such Force Majeure Event continues.</p>	<p>Si et dans la mesure où l’exécution par une Partie de l’une de ses obligations en vertu de l’Accord Global est empêchée ou retardée par un incendie, des actes de guerre, le terrorisme, des émeutes, une maladie, une épidémie ou une pandémie, ou toute autre cause extérieure et imprévisible, similaire ou non, échappant au contrôle raisonnable de la Partie exécutante (chacun, un « Cas de Force Majeure »), alors la Partie affectée ne sera pas responsable de l’inexécution, le cas échéant, des obligations affectées par le Cas de Force Majeure tant que le Cas de Force Majeure se poursuivra.</p>
<p>For the avoidance of any doubt, general social conflicts and strikes at the premises of one of the Party are not considered as Force Majeure Events. Furthermore,</p>	<p>Afin d’éviter toute ambiguïté, les conflits sociaux généraux et les grèves dans les locaux de l’une des Parties ne sont pas considérés comme des Cas de Force</p>

<p>Provider is not responsible for Customer's internet connection or service, and is not responsible for issues relating to availability, performance, privacy or security resulting from the use of the internet or third-party networks to transmit data.</p>	<p>Majeure. En outre, le Prestataire n'est pas responsable de la connexion ou du service Internet du Client, et n'est pas responsable des problèmes liés à la disponibilité, à l'exécution, à la confidentialité ou à la sécurité résultant de l'utilisation d'Internet ou de réseaux tiers pour transmettre des données.</p>
<p>If such Force Majeure Event continues for a period of thirty (30) consecutive days or more, either Party shall have the right to terminate the Global Agreement effective at any time during the continuation of such Force Majeure Event by giving the other Party at least ten (10) business days written notice to such effect.</p>	<p>Si le Cas de Force Majeure se poursuit pendant une période de trente (30) jours consécutifs ou plus, chaque Partie a le droit de résilier l'Accord Global à tout moment pendant la durée du Cas de Force Majeure en adressant à l'autre Partie un préavis écrit d'au moins dix (10) jours ouvrables à cet effet.</p>
<p>16. Indemnification:</p>	<p>16. Indemnisation :</p>
<p>16.1. Customer agrees to indemnify, defend and hold harmless Provider, its officers, directors, employees, shareholders, agents, partners, representatives, successors and permitted assigns, and defend any action brought against same with respect to any and all actual or threatened third party claims, liabilities, demands, causes of action, damages, debt, liabilities, losses and expenses, including, without limitation, reasonable attorneys' fees and costs of suit (collectively "Claims"), arising out of or in connection with (i) Customer's (including its employees, agents and contractors) breach or alleged breach of any representation, warranty or obligation under the Global Agreement; (ii) Customer's gross negligence or willful misconduct; (iii) Provider's use of any data, content or other material provided by the Customer that infringes or violates any rights of third parties, including, without limitation, right of privacy, patents, copyrights, trademarks, trade secrets and/or licenses.</p>	<p>16.1. Le Client accepte d'indemniser, de défendre et de dégager de toute responsabilité le Prestataire, ses dirigeants, administrateurs, salariés, actionnaires, agents, partenaires, représentants, successeurs et ayants droit autorisés, et de défendre toute action intentée contre eux en ce qui concerne l'ensemble des réclamations, responsabilités, demandes, causes d'action, dommages et intérêts, dettes, pertes et dépenses, réelles ou potentielles, émanant de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, les honoraires et frais raisonnables d'avocats (ensemble les « Réclamations »), découlant de ou en relation avec (i) la violation ou la prétendue violation par le Client (y compris ses employés, agents et sous-traitants) de toute déclaration, garantie ou obligation en vertu de l'Accord Global ; (ii) la négligence grave ou la faute intentionnelle du Client ; (iii) l'utilisation par le Prestataire de toute donnée, contenu ou autre élément fourni par le Client qui enfreint ou viole les droits de tiers, y compris, mais sans s'y limiter, le droit à la vie privée, les brevets, les droits d'auteur, les marques, les secrets commerciaux et/ou licences.</p>
<p>Customer's indemnity obligation is subject to the following conditions: (a) Provider must give Customer prompt written notice of a Claim; (b) Customer must have exclusive control of the defense of the Claim; and (c) Provider must cooperate in the defense of the Claim and provide all</p>	<p>L'obligation d'indemnisation du Client est soumise aux conditions suivantes : (a) le Prestataire doit notifier au Client par écrit dans les plus brefs délais une Réclamation ; (b) le Client doit avoir le contrôle exclusif de la défense de la Réclamation ; et (c) le Prestataire doit</p>

<p>information in its possession or control that may be requested by Customer, at Customer's expense.</p>	<p>coopérer à la défense de la Réclamation et fournir toutes les informations en sa possession ou sous son contrôle qui peuvent être demandées par le Client, aux frais du Client.</p>
<p>16.2. Provider agrees to indemnify, defend and hold harmless Customer, its officers, directors, employees, shareholders, agents, partners, representatives, successors and permitted assigns, and defend any action brought against same with respect to any Claims by third parties that the use by the Customer, in full compliance with the Global Agreement, of the Platform infringes any third party intellectual property rights.</p>	<p>16.2. Le Prestataire accepte d'indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité le Client, ses dirigeants, administrateurs, salariés, actionnaires, agents, partenaires, représentants, successeurs et ayants droit autorisés, et de défendre toute action intentée à leur encontre en ce qui concerne toute Réclamation de tiers selon laquelle l'utilisation de la Plateforme, par le Client, en pleine conformité avec l'Accord Global, porte atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers.</p>
<p>Provider's indemnity obligation is subject to the following conditions: (a) the Claim must not result from the breach of the Global Agreement by Customer or any Permitted User (including unauthorized use of the Platform or Licensed Information; post-delivery, non-Provider modifications to the Platform or Licensed Information; the combination, operation or use of the Platform with non-Provider programs, data or specifications); (b) Customer must give Provider prompt written notice of a Claim; (c) Provider must have exclusive control of the defense of the Claim; and (d) Customer must cooperate in the defense of the Claim and provide all information in its possession or control that may be requested by Provider, at Provider's expense.</p>	<p>L'obligation d'indemnisation du Prestataire est soumise aux conditions suivantes : (a) la Réclamation ne doit pas résulter d'une violation de l'Accord Global par le Client ou tout Utilisateur Autorisé (y compris l'utilisation non autorisée de la Plateforme ou des Informations Sous Licence ; les modifications apportées à la Plateforme ou aux Informations Sous Licence après leur livraison par des personnes extérieures au Prestataire ; la combinaison, l'exploitation ou l'utilisation de la Plateforme avec des programmes, des données ou des spécifications extérieures au Prestataire) ; (b) le Client doit notifier au Prestataire par écrit dans les plus brefs délais une Réclamation ; (c) le Prestataire doit avoir le contrôle exclusif de la défense de la Réclamation ; et (d) le Client doit coopérer à la défense de la Réclamation et fournir toutes les informations en sa possession ou sous son contrôle qui peuvent être demandées par le Prestataire, aux frais de ce dernier.</p>
<p>Should Provider's ability to provide Customer with the Platform or Licensed Information be enjoined or otherwise restricted due to a Claim, Provider will, at its option, either procure the right to continue providing the Platform, replace or modify the Platform to make them non-infringing provided the Services remain functionally equivalent, or if neither of the foregoing is reasonably feasible in Provider's opinion, Provider may terminate</p>	<p>Si la capacité du Prestataire à fournir au Client la Plateforme ou les Informations Sous Licence est interdite ou fait l'objet d'une autre restriction en raison d'une Réclamation, le Prestataire pourra, à sa discrétion, soit obtenir le droit de continuer à fournir la Plateforme, soit remplacer ou modifier la Plateforme pour la rendre non contrefaisante, à condition que les Services restent fonctionnellement équivalents, ou si aucune des solutions précédentes n'est</p>

the corresponding Product Order immediately.	raisonnablement réalisable de l'avis du Prestataire, résilier immédiatement la Commande correspondant.
This Section 16.2 does not apply to any free trials or Customer's use of the Platform during a free trial.	Le présent article 16.2 ne s'applique pas aux essais gratuits ou à l'utilisation de la Plateforme par le Client au cours d'un essai gratuit.
17. Limitation of liability:	17. Limitation de responsabilité :
In no event shall Provider be liable for loss of profits, loss of data, loss of orders, loss of income, image damage, any commercial or indirect damages, arising out of or in connection with the Customer's use of the Platform, Licensed Information or other Provider's Services, unless provided otherwise by public policy law.	En aucun cas le Prestataire ne sera responsable de la perte de profits, perte de données, perte de commandes, perte de revenus, atteinte à l'image, dommages commerciaux ou indirects, découlant de ou en relation avec l'utilisation par le Client de la Plateforme, des Informations Sous Licence ou d'autres Services du Prestataire, sauf disposition contraire d'ordre public.
To the extent permitted by law, in no event shall Provider's maximum aggregate liability arising out of or based upon the Global Agreement exceed the aggregated amount of Fees perceived from Customer pursuant to the Global Agreement during last twelve (12) months of performance of the Product Order in dispute or one hundred euros (EUR 100) if for a free trial. This limitation does not apply to the indemnification of IP Claims as defined in Article 8.3.	Dans la mesure permise par la loi, en aucun cas la responsabilité globale maximale du Prestataire découlant de l'Accord Global ou fondée sur celui-ci ne pourra dépasser le montant total des Frais perçus du Client en vertu de l'Accord Global au cours des douze (12) derniers mois d'exécution de la Commande faisant l'objet du litige ou cent euros (100 €) en cas d'essai gratuit. Cette limitation ne s'applique pas à l'indemnisation des Réclamations PI telles que définies à l'article 8.3.
18. Governing Law/Jurisdiction:	18. Loi applicable/Juridiction :
The Global Agreement and all disputes, claims, actions, suits or other proceedings arising in connection with its interpretation and/or performance shall be governed by, and construed in accordance with French law. Any controversy or claim arising out of or relating to the Global Agreement, or breach thereof, shall be brought exclusively, for the first instance, before the jurisdiction of the International Commercial Chamber of the Paris Commercial Court and, on appeal, before the jurisdiction of the International Commercial Chamber of the Paris Court of Appeal, provided that Provider may apply to any court of competent jurisdiction to defend its intellectual property rights.	L'Accord Global et tous les litiges, réclamations, actions, poursuites ou autres procédures découlant de son interprétation et/ou de son exécution seront régis et interprétés conformément au droit français. Tout litige ou réclamation découlant de l'Accord Global ou de sa violation, ou s'y rapportant, sera soumis exclusivement, en première instance, à la compétence de la chambre commerciale internationale du Tribunal de commerce de Paris, et, en appel, à la compétence de la chambre commerciale internationale de la Cour d'appel de Paris, étant entendu que le Prestataire peut s'adresser à tout tribunal compétent pour défendre ses droits de propriété intellectuelle.
19. Insurance:	19. Assurance :

<p>Provider shall carry and maintain in force at all times relevant hereto insurance of the types and minimum coverage amounts customarily carried by businesses of similar size and nature, respectively, to cover all liabilities that it (including its employees) may incur hereunder with a reputable insurance company. Provider shall promptly provide written proof of such insurance coverage upon request for such proof by Customer.</p>	<p>Le Prestataire devra souscrire et maintenir en vigueur à tout moment une assurance pertinente des types et montants de couverture minimum habituellement portés par des entreprises de taille et de nature similaires, respectivement, pour couvrir toutes les responsabilités qu'il (y compris ses salariés) peut encourir en vertu des présentes, auprès d'une compagnie d'assurance réputée. Le Prestataire fournira rapidement une preuve écrite de cette couverture d'assurance à la demande du Client.</p>
<p>20. Subcontracting:</p>	<p>20. Sous-traitance :</p>
<p>Provider expressly reserves the right to subcontract all or part of its obligations hereunder. However, the outsourced activities will remain the sole responsibility of the Provider.</p>	<p>Le Prestataire se réserve expressément le droit de sous-traiter tout ou partie de ses obligations en vertu des présentes. Toutefois, les activités sous-traitées resteront sous l'entière responsabilité du Prestataire.</p>
<p>21. Miscellaneous:</p>	<p>21. Divers :</p>
<p><u>Amendment:</u> The Global Agreement may only be amended in a writing designated as such and signed by both Parties. If any provision of the Global Agreement is held unenforceable or invalid, the remaining provisions shall nevertheless be binding upon the respective Parties hereto with the same effect as though the invalid or unenforceable provision was deleted.</p>	<p><u>Amendement :</u> L'Accord Global ne peut être modifié que par un écrit désigné comme tel et signé par les deux Parties. Si une disposition de l'Accord Global est jugée inapplicable ou invalide, les autres dispositions lieront néanmoins les Parties respectives avec le même effet que si la disposition inapplicable ou invalide avait été supprimée.</p>
<p><u>No waiver:</u> No delay by a Party in the enforcement of, or failure to enforce, any provision or right hereunder shall operate as a waiver of such right.</p>	<p><u>Absence de renonciation :</u> Aucun retard d'une Partie dans l'exécution ou le défaut d'exécution d'une disposition ou d'un droit en vertu des présentes ne constituera une renonciation à ce droit.</p>
<p><u>Surviving provisions:</u> The following provisions made herein shall survive expiration or the earlier termination of this Global Agreement: Sections 3, 7.2.2, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18 and 21.</p>	<p><u>Dispositions survivantes :</u> Les dispositions suivantes des présentes survivront à l'expiration ou à la résiliation anticipée du présent Accord Global : Articles 3, 7.2.2, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 17, 18 et 21.</p>
<p><u>Conflict:</u> In the event of any conflict in interpretation between the English and French versions, the English version of these GTCs prevails.</p>	<p><u>Conflit :</u> En cas de conflit d'interprétation entre les versions anglaise et française, la version anglaise des présentes CGV prévaudra.</p>